Novembre 2012
Édition spéciale

LE PHARE

Journal DU SCFP 1108, Syndicat des employés et employées du CHU (FTQ)
www.scfpchuq.qc.ca

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

périsoignants

Le SCFP et la FTQ, des forces incomparables

Ensemble, nous arrivons au terme d'une démarche importante pour notre avenir collectif. Nous avons préparé ce journal pour alimenter votre réflexion. À sa lecture, vous verrez ce que le SCFP-FTQ peut vous apporter.

Notre approche face à la négociation

Lors des dernières négociations, les membres des syndicats FTQ dans le secteur de la santé et des services sociaux ont été informés régulièrement des développements. Au moins une fois par semaine, un bulletin d'information, *L'Écho des négos,* était acheminé aux membres. Bien au fait des enjeux, ils étaient en mesure d'exercer leur jugement. C'est sûrement un des facteurs qui expliquent que les syndicats FTQ sont les seuls à avoir obtenu une bonification de la contribution de l'employeur à nos régimes d'assurances.

Des appuis sans faille

En bout de ligne, notre interlocuteur véritable est le gouvernement du Québec. Il est donc fondamental de bénéficier d'appuis que les dirigeants politiques ne peuvent ignorer. Dans notre cas, ces appuis viennent de la FTQ, un acteur incontournable au Québec. Présente dans tous les secteurs d'activités au Québec, tant au privé qu'au public, la FTQ représente plus de 600 000 membres.

Nous pouvons aussi compter sur le réseau du SCFP, qui regroupe plus de 618 000 membres à la grandeur du Canada. Parmi eux, environ 200 000 œuvrent dans le secteur de la santé. C'est donc le plus grand syndicat du secteur de la santé au Canada, avec une expertise et une crédibilité incomparables.

Une solidarité régionale, l'effet Québec !

Nous sommes aussi très heureux de pouvoir compter sur nos collègues du CH de la Beauce, du CSSS Alphonse-Desjardins (Hôtel-Dieu de Lévis) et de l'Hôpital Laval, qui ont tous choisi dans les dernières années de se joindre aux syndicats de la FTQ.

Pour bien défendre vos intérêts, pour avoir un syndicat démocratique que vous contrôlez, joignez les rangs du SCFP 1108, Syndicat des employés et employées du CHU de Québec (FTQ).

Votre exécutif SCFP-FTQ 1108

Une partie de l'équipe du SCFP-FTQ 1108

Témoignages

Après un accident de travail, ne pouvant plus occuper mon poste, j'ai demandé l'aide des membres de l'équipe syndicale pour m'aider à me trouver un emploi convenable. Par la suite, avec leurs conseils, j'ai contesté la décision de la CSST sur ma capacité de travail. J'ai dû passer en audition à la Commission des lésions professionnelles et j'ai eu gain de cause.

Je tiens à remercier ces représentants et représentantes qui travaillent pour nous et avec nous. Ces personnes m'ont accordé beaucoup de temps et je me sentais en confiance. Soyez assurés que nos dossiers sont entre bonnes mains avec le SCFP-FTQ.

Lyne Lévesque

En mai 2009, à la suite d'une maladie, j'ai appris que je ne pouvais plus occuper mon emploi de plombier au CHUL. Ne sachant pas trop ce qui m'arriverait par la suite, j'ai eu recours à mon syndicat, le SCFP-FTQ.

La représentante syndicale n'a pas hésité à me rencontrer à quelques reprises avec le conseiller de la section locale. Ma principale préoccupation était sur les prestations d'assurance salaire et sur tous les régimes auxquels une personne salariée invalide pouvait avoir droit. Ces personnes m'ont bien rassuré en m'expliquant que les membres du SCFP-FTQ ont droit à l'assurance salaire long terme après les deux années payées par l'employeur.

J'ai eu un service au-delà de mes attentes et je veux remercier ces personnes pour leur travail exemplaire et leurs compétences.

Jacques Breton

J'ai eu besoin du syndicat car l'employeur n'a pas respecté un article de la convention locale. Le SCFP-FTQ 1108 a travaillé rapidement et consciencieusement dans mon dossier et j'ai eu un résultat positif. Pour ma part, je crois que le SCFP est vraiment là pour les membres; ses représentants et représentantes y mettent tout leur cœur.

Francine Dubois

J'aimerais remercier l'équipe syndicale du CHUL, plus spécialement mesdames Raymonde Bergeron et Caroline Carré pour leur appui dans mon dossier d'invalidité. J'ai apprécié leurs conseils ainsi que leur aide tout au long de mes démarches. Je suis totalement satisfaite du travail de représentation effectué par le SCFP-FTQ 1108.

Christine Rousseau

Tommy Casgrain

Suzy Villeneuve

Marie-Josée Gonthier

Rénald Girard

Des membres du S

En juin 2011, j'arrive au sein du CHUQ à titre d'agente administrative classe 2. Après quelques mois de travail, je constate, lors d'un affichage, que j'effectue les tâches de l'agente administrative classe 1 au salaire de la classe 2. J'entre en communication avec mon syndicat, le SCFP-FTQ de HDQ. Un grief est alors déposé pour que je sois rémunérée selon la classe 1. Peu après le dépôt de ce grief, une entente avec l'employeur a été signée. Il a été reconnu que j'effectuais les fonctions de la classe 1, et mon salaire a été réajusté pour une période écoulée de 6 mois, le tout conformément à la convention collective.

Le syndicat SCFP-FTQ a été d'une grande écoute; ses représentants et représentantes ont pris soin de dialoguer longuement avec l'employeur pour qu'une entente soit conclue et que l'arbitrage soit évité.

Lucie Boisvert

Je suis assistante technique à la pharmacie de HDQ. Nous avons eu un litige concernant l'article 7 des 16 heures. Les patrons ne le respectaient pas et nous en avons parlé avec le syndicat. Le syndicat a pris le dossier en main; ce fut un combat long et ardu qui a duré plusieurs mois. Le SCFP-FTQ a finalement eu gain de cause pour nous. J'ai eu un remboursement des heures travaillées de 238 $.

Merci au syndicat SCFP-FTQ d'avoir travaillé pour nous.

Isabelle Roberge

Du côté du CHA

Quand j'ai été nommé agent de griefs par intérim à Saint-Sacrement, le président CSN (Michel Mongrain) voulait réduire la présence syndicale à trois jours par semaine dans l'hôpital. Je me suis opposé farouchement à cette tentative. Je suis sidéré d'entendre aujourd'hui la CSN dire qu'elle veut donner plus de service que le SCFP-FTQ.

Aussi, certains membres de l'exécutif STTCHU-CSN affirment que Raynald Blouin a démissionné de son poste de président au SCFP-FTQ 1108 du CHUQ. La vérité est qu'il a été destitué de son poste par l'exécutif et par une pétition de plus de 300 membres insatisfaits.

Pour finir, ce qui me fait choisir le SCFP-FTQ, c'est qu'eux n'utilisent pas le mensonge pour remporter la victoire. Par exemple, le STTCHU-CSN a dit et répété ouvertement que les membres du SCFP-FTQ n'avaient pas la carte d'assurances prépayée (ce qui est faux).

Jeffrey Champagne
Employé du service alimentaire à l'Enfant-Jésus
De 2008-2010, v.-p. catégorie 2, CSN, Saint-Sacrement

Martine Beaulieu *Ali Boukaoula* *Danie Bouchard* *Timothy Bézeau*

u SCFP-FTQ 1108

t employés du CHU de Québec, SCFP 1108 FTQ.

Se souvenir de 2005...

Chères consœurs, chers confrères,

Vous souvenez-vous de moi, l'ancien président du SCFP-FTQ 1108? Je suis aujourd'hui conseiller syndical pour le SCFP et je donne un coup de main dans la présente campagne. J'aimerais vous parler un peu de mon expérience.

En 2005, une loi provinciale a forcé la fusion des syndicats de L'Hôtel-Dieu de Québec et de Saint-François d'Assise (alors avec la CSN), ainsi que le CHUL (alors avec le SCFP-FTQ), en plus des autres points de service. Cela a mené à un vote d'affiliation syndicale, très semblable à la campagne en cours. Nous, le SCFP-FTQ, avions remporté le vote par des majorités claires, tant dans la catégorie 2 que dans la 3.

Dans les semaines qui ont suivi le vote, nous avons donc pris possession des bureaux de la CSN à Saint-François d'Assise et à l'Hôtel-Dieu de Québec. Mon équipe et moi étions pressés de reprendre les dossiers et d'assurer le meilleur service possible aux membres.

Nous entrons dans les locaux... À notre stupéfaction, ils sont vides, vides, vides. Que des autocollants CSN apposés partout. À part beaucoup de poussière, tout ce qu'on a trouvé d'autre, c'est des caisses avec des chemises grises. Que contenaient ces caisses? Environ 4000 griefs, mais seulement les formulaires. Pas de dossiers, pas de documentation jointe, pas d'enquête, rien. Les plus récents de ces griefs remontaient à quelques semaines; les plus vieux, à plus de 15 ans. J'étais sidéré : *« Mais qu'est-ce qu'ils font à leurs membres? Comment peuvent-ils les traiter ainsi? »* Tous les dossiers étaient à refaire à partir de zéro.

De mon côté, avant la période de vote, je m'étais assuré qu'en cas de défaite face à la CSN, tout soit prêt, complet et en ordre : dossiers, équipement, bureaux.

Bref, nous nous sommes retroussé les manches. Dans l'année qui a suivi, nous avons réglé la quasi totalité des 4000 griefs en faveur des employés. Certains griefs ont été réglés avec l'aide des services du ministère du Travail.

De retour à aujourd'hui : j'ai une suggestion aux gens de Saint-Sacrement et de l'Enfant-Jésus qui ont un grief et une enquête en cours avec la CSN. Je vous invite à cogner à leur porte pour demander copie du dossier. Comme ça, vous vous protégerez contre une éventuelle répétition de l'abandon de 2005.

Pour conclure : avant de penser voter pour la CSN, revérifiez bien ce qu'elle a diffusé dans ses documents. Vous y trouverez malheureusement des faussetés et de la désinformation. Vouloir gagner de cette façon, ce n'est pas vous respecter.

Merci de votre attention et bon vote.

Carl Dubé

Les fameuses caisses de griefs...

Autour de Québec, le vent tourne en faveur de la FTQ !

Bonjour à tous,

Tout comme vous, mes collègues et moi avons subi une fusion en 2011 qui a entraîné un vote opposant la FTQ à la CSN. Cette fusion touchait l'Hôtel-Dieu de Lévis, treize centres d'hébergement, cinq CLSC et les centres de jour.

La FTQ a su se démarquer et a largement remporté la victoire. Voici pourquoi.

Le service : accessible à tous et toutes

TOUS les dossiers sont défendus : pratique juste et équitable pour tout le monde

Une structure votée par les membres

Des assurances collectives plus avantageuses : 250 $ de plus par année au net par rapport à la CSN pour ce qui est des médicaments

Une assurance salaire gratuite : une économie de 320 $ par rapport à la CSN

L'injection de 30 millions sur cinq ans dans le régime d'assurance médicaments : cette somme sert à réduire l'impact des augmentations engendrées par le coût des médicaments; pas de telle injection du côté de la CSN

Congé de primes : les surplus sont redistribués aux personnes qui payent pour un régime donné (ex. : assurance vie); vous n'aurez pas cet avantage à la CSN

Carl Reinhardt et l'équipe syndicale du CSSS Alphonse-Desjardins

Les personnes auparavant syndiquées auprès de la CSN ont vu les avantages d'un bon syndicat, proche des gens, et qui travaille pour eux.

Aujourd'hui, soit un an plus tard, ces personnes sont fières d'être à la FTQ et nous disent au quotidien qu'elles ont bien fait de joindre les rangs de la FTQ pour tous les avantages qu'elles en ont tirés.

Solidairement,

Carl Reinhardt
Président, SQEES 298 FTQ,
CSSS Alphonse-Desjardins

périsoignants

Le SCFP-FTQ vous met en valeur!

Une vaste campagne publicitaire vient d'être lancée à travers le Québec. Son but est de valoriser le travail des employées et employés, autres que le personnel médical, dans le réseau de la santé et des services sociaux. C'est de vous qu'on parle!

Avez-vous entendu la publicité radio des périsoignants, sur les ondes fm du 93,3, du 98,1 et du 107,5 à Québec? Elle est diffusée du 2 au 20 novembre. Pour l'entendre : http://bit.ly/WcIdXe

www.perisoignants.com /

PÉRI SOIGNANTS*

Du métier et du cœur

* Le nom « périsoignant » a été créé en 2012 à l'initiative du CPAS, qui regroupe 63 syndicats locaux représentant plus de 20 000 employés du secteur public de la santé et des services sociaux.

CPAS Conseil provincial des affaires sociales SCFP

SCFP Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

Faisons connaissance

Nous sommes vos **périsoignants**

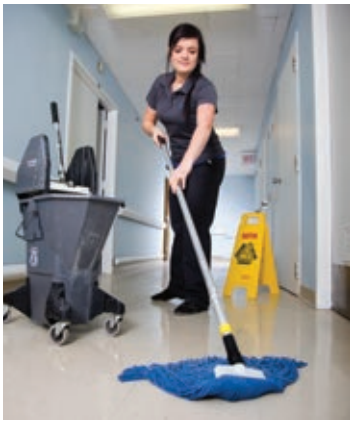

C’est pour vous que nous sommes en santé

Les avantages de la convent

Congé sans solde pour mariage

SCFP-FTQ — Article 25.06L

« La personne salariée peut accoler une (1) semaine de congé sans solde à son congé pour mariage ou pour union civile, à la condition d'en faire la demande au même moment que sa demande de congé pour mariage ou union civile. »

(La CSN affirme à tort que le SCFP-FTQ n'a pas une telle clause.)

Harcèlement psychologique

SCFP-FTQ — Article 31

Vous devez savoir que le SCFP-FTQ vous protège en fonction de l'article 31 des dispositions nationales, « Discrimination, harcèlement et violence » : http://bit.ly/PwFllk

Abandon d'affectation

SCFP-FTQ — Article 41.06

Le SCFP-FTQ garantit à ses membres la stabilité des affectations déterminées ou indéterminées par ses dispositions locales et ne permet pas la supplantation.

SCFP-FTQ — Article 41.07L : « Abandon d'une affectation »

« La personne salariée détenant une affectation de cinq (5) jours ou plus, ou de dix (10) jours ou plus dans le cas d'une affectation dans un titre d'emploi pour lequel il existe une équipe volante, et qui abandonne cette affectation, est considérée non éligible pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours pour toute affectation de cinq (5) jours ou plus, ou de dix (10) jours ou plus dans le cas d'une affectation dans un titre d'emploi pour lequel il existe une équipe volante. »

[...]

« Dans **le cas d'une affectation déterminée**, exception faite des assignations relatives aux cas d'assurance salaire, de CSST, de SAAQ, d'IVAC, de surcroît de travail et de poste vacant, la personne salariée n'est pas tenue de poursuivre cette affectation si elle se prolonge au-delà de la date initialement prévue. »

Registre et programme d'orientation

Avec le SCFP-FTQ, aucune limite n'est prévue pour le nombre d'orientations.

Nomenclature des titres d'emploi

Le SCFP-FTQ participe activement au comité paritaire de révision des titres d'emploi et n'est nullement en attente des résultats de la CSN.

ntion collective SCFP-FTQ

Congés fériés

SCFP-FTQ — Article 20.03L : Au SCFP-FTQ, les dispositions locales obligent l'employeur à accorder trois congés consécutifs pour le temps des fêtes (à la CSN, c'est plutôt deux).

Règles lors d'affectations temporaires

SCFP-FTQ — Article 41.03L : « Disponibilité minimale exigée »

Les règles de disponibilité SCFP-FTQ sont plus avantageuses.

SCFP-FTQ — Article 41.04L : « Non-respect de la disponibilité »

« La personne salariée qui, régulièrement, néglige de respecter la disponibilité exprimée, fait l'objet des mesures progressives suivantes :

Avertissement écrit remis lors d'une rencontre;
Suspension de deux (2) jours de la liste de rappel;
Suspension d'un (1) mois de la liste de rappel;
Toute autre mesure que l'employeur juge appropriée. »

SCFP-FTQ — Article 41.05L : « Modification de la disponibilité »

« La disponibilité peut être modifiée une (1) fois par période de trois (3) mois et une (1) fois à l'intérieur de chaque trois (3) mois. La modification devient effective à compter de la quinzième (15e) journée de sa signification par écrit.

Nonobstant l'alinéa précédent, la disponibilité ne peut être modifiée entre le 15 mai et le 15 octobre et entre le 15 décembre et le 15 janvier. »

Horaire de travail – modification du quart de travail : un plus au SCFP-FTQ!

SCFP-FTQ — Article 39.01L : « (...) bien que l'horaire de travail soit à titre indicatif, lorsque l'employeur modifie l'horaire de travail d'une personne salariée de façon permanente et que cette modification fait en sorte que l'horaire de travail de la personne salariée ne s'apparente plus au quart concerné, l'employeur procède alors à l'abolition dudit poste et la personne salariée peut se prévaloir des dispositions relatives à la procédure de supplantation et/ou mise à pied. Lorsque cette modification est temporaire, ce sont les modalités prévues aux dispositions de 38.01L qui s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires. »

Changement de port d'attache

SCFP-FTQ — Article 38.01L : « Définition de 'service' »

Si l'employeur modifie d'une façon permanente le port d'attache, la personne salariée peut se désister de son poste sans pénalité.

Notre vision pour notre grand syndicat

Nous comptons, au lendemain d'une victoire SCFP-FTQ, établir notre nouveau grand syndicat sur les bases de l'unité et de la démocratie.

Tout cela va s'articuler autour des assemblées générales. C'est là que vous déciderez de toutes les questions importantes : moyens d'action, ententes locales, ententes particulières, budget, etc. Les projets d'ordre du jour et les documents pertinents seront diffusés bien à l'avance.

Pour que ces exercices prennent tout leur sens, nous allons faciliter votre participation. Le CHU est composé de cinq grands hôpitaux. Nous proposons donc de tenir des assemblées générales dans ces établissements. Les votes qui y seront pris s'additionneront pour en arriver à un résultat final. Un système similaire existait déjà au SCFP-FTQ 1108 du CHUQ.

De plus, à compter de janvier prochain, nous appuierons la création de clubs sociaux dans les cinq établissements afin d'organiser des activités sociales (ex. : fête de Noël) dans un lieu unique. En favorisant la tenue de telles rencontres, cela nous permettra de mieux nous connaître et de renforcer la solidarité entre les sites... tout en s'amusant.

Nous allons aussi renforcer nos canaux de communication, avec des parutions régulières du journal Le Phare et l'utilisation des possibilités du web.

Le SCFP-FTQ 1108, Syndicat des employés et employées du CHU de Québec, veut être près de vous, là où vous êtes, et continuer à donner un excellent service aux membres. Nous sommes résolument engagés à maintenir les trois bureaux syndicaux des bâtiments du CHUQ, **en plus d'ouvrir dès que possible deux bureaux temps plein dans les hôpitaux de Saint-Sacrement et de l'Enfant-Jésus.** Nous avons en projet des horaires de permanence syndicale pour les autres points de service du CHU (Maison Paul Triquet, Charlesbourg, pédopsychiatrie, Armand-Viau, Santé publique).

Une structure syndicale à votre mesure

Chacun des pavillons du CHU a ses propres façons de faire. Au SCFP-FTQ, nous voulons des structures adaptées à cette réalité. Il faudra aussi que la précieuse expérience syndicale de tous les établissements soit mise à profit. Au lendemain du vote, nous reprendrons le meilleur des différents héritages syndicaux. Notre succès collectif en dépend!

Une structure efficace doit offrir ses propres représentantes et représentants à chacun des points de service. Le SCFP-FTQ vous proposera prochainement de voter les nouveaux statuts et règlements. C'est une main tendue, un geste d'ouverture envers nos nouveaux collègues.

Notre proposition de structure syndicale :

Assure que chacun des grands centres ait son propre bureau syndical avec des membres de l'exécutif élus par établissement;

Assure que vous soyez représentés directement à l'exécutif syndical, que vous fassiez partie de la catégorie 2 (personnel para-technique, services auxiliaires, métiers) ou de la catégorie 3 (personnel de bureau, technique et administratif);

Assure une place importante à tous les **nouveaux** membres SCFP-FTQ, peu importe les allégeances passées;

Évite de bureaucratiser et de hiérarchiser le syndicat.

Nous voulons encourager votre participation et vous assurer une représentation optimale, peu importe votre lieu de travail ou votre catégorie d'emploi. **Union, force, inclusion : ce sont nos engagements!**

Le « code blanc », un avantage SCFP-FTQ !

Dans les établissements du CHUQ, une entente locale est en place pour qu'une heure à taux supplémentaire soit payée à chaque intervention d'urgence « code blanc ». Les membres SCFP-FTQ qui le désirent remplissent ce rôle, alors qu'au CHA, ce sont plutôt des agences de sécurité privées qui interviennent.

À VOIR

À voir : vidéo documentaire sur la victoire contre le PPP de l'Hôtel-Dieu

Saviez-vous que dans les dernières années, le SCFP-FTQ 1108 a remporté une victoire majeure contre le projet de rénovation en PPP de l'Hôtel-Dieu de Québec?

Tous les détails dans *La bataille du SCFP contre le PPP du CHUQ*, disponible sur YouTube! http://bit.ly/U0rD5J

Dans la région de Québec : ils sont passés de la CSN à la FTQ!

-Hôpital Laval

-CSSS des Etchemins (Beauce)

-CRDI Chaudière-Appalaches

-Hôtel-Dieu de Québec

-Hôpital Saint-François d'Assise

-CSSS Alphonse-Desjardins (Hôtel-Dieu de Lévis)

Et, bientôt?...

-Hôpital Saint-Sacrement

-Hôpital de l'Enfant-Jésus

Nous parlons pour vous sur la place publique !

Votre syndicat est toujours prêt à intervenir dans les médias pour défendre vos intérêts.

Par exemple, en août, votre présidente, Danie Bouchard, a proposé des solutions pour faciliter le stationnement et les déplacements en transport en commun pour les employés occasionnels.

Sources : http://bit.ly/Yl3uMD et http://bit.ly/U7CTTI

Mmise en page et impression : Atelier québécois Offset inc.

Avec la force du nombre, on ne se trompe pas !

SCFP / *Syndicat canadien de la fonction publique*

Le Syndicat canadien de la fonction publique, **c'est le plus grand et le plus puissant syndicat du Canada.**

Il compte 618 000 membres dans 2400 sections locales. Ses membres œuvrent dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des municipalités, des bibliothèques, des universités, des services sociaux, des services publics, des transports, des services d'urgence, du transport aérien et des communications.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

FTQ

La FTQ**, c'est la plus grande centrale syndicale québécoise.** Elle compte aujourd'hui plus de 600 000 membres dans tous les secteurs de l'activité économique et dans toutes les régions du Québec. Depuis plus de 100 ans, elle est engagée résolument dans la recherche d'une plus grande justice sociale.

SCFP

Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

Au Québec, le SCFP compte plus de 111 000 membres, dont 20 000 dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il représente également 70 % des travailleuses et travailleurs dans les municipalités du Québec, ainsi que la quasi-totalité des syndiquées et syndiqués d'Hydro-Québec.

POUR NOUS JOINDRE

cell. 418 569-4033

http://scfpchu.wordpress.com/